

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUCENNE du 5 Février 2016
Président de séance : Bernard VOUGNON
Présents : Bernard Vougnon, Jean-Luc Guillaume, Alain Roset, Bernard Merger, Marie-José Vergon-Trivaudey, Mohammed Oubenaissa, Daniel Moine, Audrey Villemain, Philippe Morel, Céline Gayet, Jean-François Bertin. Absents excusés : Marine Martin-Jary a donné procuration à Mohammed Oubenaissa, Christian Dyssli a donné procuration à Jean-François Bertin, Jean-Luc Royer, Léonel Mounoussamy. Secrétaire de séance Jean-Luc Guillaume.
Date de la convocation : 29 janvier 2016 Date d'affichage : 29 janvier 2016 Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de présents : 11 Suffrages exprimés : 13

1/ INFORMATIONS

- **Vœux**

Reçu de la part du président du Liseron une carte de vœux adressée à l'ensemble du Conseil Municipal pour la nouvelle année.

- **Point sur la fusion du Sivos La Lanterne avec le Sivom A.C.N.**

Le Maire rappelle les démarches faites contre cette fusion et les appuis reçus pour notre démarche d'abandon du projet du Préfet. (Sénateur M. Longeot, Président de la CAGB, Conseillers Départementaux, etc....)

Une rencontre a eu lieu avec les enseignants à Audeux inquiets sur l'avenir du RPI et de l'Ecole. Les Maires respectifs restent très attachés au maintien de la structure et à son fonctionnement actuel qui donne satisfaction à tous.

Au niveau des effectifs le creux de la vague semble être la rentrée 2015-2016, la tendance est à la hausse mais il faudra rester vigilant sur les inscriptions avant la rentrée.

Le projet d'école intercommunale, préconisé un temps par le rectorat, est abandonné sauf si un projet de regroupement intercommunal ou de construction d'un groupe scolaire est envisagé.

Le Préfet se prononcera avant le 31 mars 2016 pour les groupements de communes et les projets de communes nouvelles, sa position sur les structures syndicales devrait être annoncée ultérieurement.

- **Maison locative**

Une nouvelle expertise a été demandée suite à l'apparition de traces d'humidité sur la façade. Son rapport ne nous est pas encore arrivé. Il semblerait, au dire d'expert, que le crépis ne soit plus étanche et retienne les projections pluviales. Pas de fuites constatées à l'intérieur du bâtiment.

- **GINKO**

Un questionnaire de la part de GINKO a été envoyé aux élus. La délégation de service public pour la gestion des transports par la CAGB, sur l'ensemble du territoire urbain et péri-urbain, arrivant à son terme, une enquête est réalisée pour connaître l'avis des usagers, obtenir des idées nouvelles et connaître les dysfonctionnements éventuels.

- **Exploitation parcelle 35 et affouage 2015-2016**

Les affouagistes ont été mobilisés pour nettoyer la parcelle 35 dans le but de ramasser les branchages et nettoyer la parcelle. Malgré des conditions difficiles cette opération donne une image positive de cette parcelle. Pas de nouvelle de la part d'ONF pour l'affouage 2015-2016.

- **Action en justice**

Concernant l'espace boisé à protéger, l'assignation au tribunal est prête.

- **Bénéficiaires des aides parlementaires**

Barbara Romagnan, conformément à son engagement, nous a transmis les montants et la liste des bénéficiaires pour 2015 de sa réserve parlementaire. Le SIVOM recevra 1 500 € de subvention pour un tableau interactif.

- **Rencontre avec le CAUE pour la réhabilitation du Centre de vie**

Une première rencontre avec M. Chauvin (architecte du CAUE) et les élus a eu lieu le 13 janvier 2016 et a permis de déterminer les besoins pour la réhabilitation. Il a été décidé de ne pas tenir compte des incertitudes sur la pérennité de l'école.

Une deuxième rencontre a eu lieu le 05 février 2016 avec M. Chauvin. Celui-ci a fait des propositions de travaux et de chiffrage établies à partir des différentes études réalisées jusqu'à présent. Son chiffrage présente plusieurs solutions avec des choix d'énergie différents (fuel, géothermie, bois granulé). Les estimations financières sont projetées sur une période de 15 ans : la solution bois granulé semble la plus économique.

Le besoin de reprendre la toiture n'a pas été chiffré, une estimation avec installation de panneaux photovoltaïques intégrés est présentée sur la moitié de la toiture. Le produit du fonctionnement de cette installation viendrait en partie diminuer le montant nécessaire à la reprise de la toiture.

Les différentes solutions techniques et les aides possibles ont besoins d'être affinées.

Une prochaine réunion est fixée au 29 mars 2016.

- **Cimetière**

Alain Roset avec Françoise Poirey a dressé un procès-verbal des concessions à reprendre. Ce PV sera validé avec le Maire et mis à jour dans le logiciel de gestion. Les éléments funéraires seront à enlever (devis à demander), les restes déposés dans l'ossuaire.

Un devis est également à demander pour l'extension du columbarium.

- **PCS**

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) présenté par Alain Roset à la précédente séance de Conseil Municipal a été mis à jour (personnes ressources et habitants de secteurs concernés). Les personnes ressources (élus) doivent vérifier la liste des habitants. Ces éléments sont consultables sur le site web communal.

- **Remplacement à la halte-garderie**

Mme Carrez, après son stage à l'école de Chauenne, est disponible dès fin février pour des éventuels remplacements à la halte-garderie.

- **Halte-garderie**

Le Maire présente un point sur la fréquentation 2015 :

- L'objectif seuil annuel de 4 000 h est à peine dépassé pour l'année 2015.
- La baisse est régulière depuis la rentrée après les vacances d'été, et le total des heures en diminution continue depuis quatre exercices.
- Le montant nécessaire pour équilibrer le budget de la halte est de 4 337,55 € pour un budget total de 34 794,48 €.
- La participation de la CAF, directement en liaison avec les effectifs, diminue.

Le Maire s'interroge à nouveau sur la pérennité de ce service supporté par la commune seule.

- **Budget eau assainissement 2015**

Présentation par Bernard Vougnon

L'excédent total est de 123 820,02 €, ce solde va pouvoir financer la phase travaux suite aux études de Sciences Environnement concernant les eaux pluviales, la reprise du réseau Rd8/chemin des Sapins et stabiliser les tarifs pour 2016.

Les tarifs actuels devraient permettre de franchir, dans des conditions optimales, le passage de la compétence eau-assainissement à la CAGB.

Ce transfert nous fera subir un taux de TVA de 5,5%.

- **Budget communal 2015**

Présentation par Bernard Vougnon

L'excédent total est de 392 067,00 €. L'exercice 2015 présente la particularité d'être une année de transition sur le plan budgétaire (fin du chantier Mairie essentiellement). Le programme de mise aux normes du Centre de vie est en phase de préparation avec un grand nombre d'incertitudes. La définition d'un programme de travaux comprend : mise aux normes accessibilité, rénovation thermique, changement d'énergie et rafraîchissement esthétique nécessitera un budget conséquent avec un accompagnement financier très limité des partenaires habituels (CG 25, Cagb, Etat...).

- **Compétence gestion des crues**

La compétence GEMAPI sera prise à terme par la CAGB, cet outil devrait permettre de lever des fonds pour résoudre les problèmes de crues et mettre en place des solutions dans les bassins versant concernés.

2/ DELIBERATIONS

MAITRISE D'ŒUVRE REHABILITATION RESEAU ASSAINISSEMENT RD 8

N ° 2016/02/05/01

Le Maire rappelle la délibération prise lors du précédent conseil concernant les travaux d'assainissement RD8/ chemin des Sapins.

Le scénario 2 B a été choisi et il propose le devis de maîtrise d'œuvre pour un montant de 3 500 € HT. L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal désigne le bureau d'étude Sciences Environnement pour réaliser cette mission et autorise le Maire à signer les pièces afférentes au dossier.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et ans susdits.

Décision prise à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

N ° 2016/02/05/02

Le Conseil Municipal :

- vote le compte administratif 2015 du budget eau et assainissement qui s'établit comme suit :

Réalisations de l'exercice		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
	Section d'exploitation	104 384.14	122 476.66	18 092.52
	Section d'investissement	63 157.23	59 955.93	-3 201.30
Reports de l'exercice 2013	Report section d'exploitation 002		36 869.43	
	Report section d'investissement 001		71 635.37	
Total des réalisations		167 541.37	290 937.39	
Rar	Section d'exploitation	0	0	
	Section d'investissement	20 022	20 446	
Résultat cumulé	Section d'exploitation	104 384.14	159 346.09	54 961.95
	Section d'investissement	83 179.23	152 037.30	68 858.07
Total cumulé		187 563.37	311 383.39	123820.02

- Constate la régularité des écritures avec le compte de gestion établi par le trésorier.
Fait et délibéré en séance les jours, mois et ans susdits.
Décision prise à l'unanimité

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - BUDGET COMMUNAL

N ° 2016/02/05/03

Le Conseil Municipal :

- vote le compte administratif 2015 du budget eau et assainissement qui s'établit comme suit :

Réalisations de l'exercice		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
	Section d'exploitation	240 345.56	337 660.55	97 314.99
	Section d'investissement	219 023.23	490 760.61	271 327.38
Reports de l'exercice 2014	Report section d'exploitation 002		327 974.66	
	Report section d'investissement 001	265 705.95		
Total des réalisations		725 074.74	1 156 395.82	
Rar	Section d'exploitation	0	0	
	Section d'investissement	39 253.52	0	
Résultat cumulé	Section d'exploitation	240 345.56	665 635.21	425 289.55
	Section d'investissement	523 982.70	490 760.61	- 33 222.09
Total cumulé		764 328.26	1 156 395.82	392 067.46

- Constate la régularité des écritures avec le compte de gestion établi par le trésorier.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et ans susdits.
Décision prise à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT- BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

N ° 2016/02/05/04

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent d'exploitation de 54 961.95 €

(a) Résultat de l'exercice	+ 18 092.52 €
(c) Résultats antérieurs de l'exercice	+ 36 869.43 €
D002 du compte administratif (si déficit)	
R002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d = a+c	54 961.95 €
(e) solde d'exécution cumulé d'investissement	68 434.07 €
(f) solde des restes à réaliser d'investissement	424 €
Besoin de financement (si négatif) = e + f	0
AFFECTATION = d	54 961.95 €
Affectation en réserve R 1068 en investissement	0 €
Report en exploitation R002	54 961.95 €
DEFICIT REPORTE D 002	

Fait et délibéré en séance les jours, mois et ans susdits.

Décision prise à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT- BUDGET COMMUNAL

N ° 2016/02/05/05

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent d'exploitation de 425 289.65 €

(a) Résultat de l'exercice	+ 97 314.99 €
(b) Résultats antérieurs de l'exercice	+ 327 974.66 €
D002 du compte administratif (si déficit)	
R002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : c = a+b	425 289.65 €
(e) solde d'exécution cumulé d'investissement	6 031.43 €
(f) solde des restes à réaliser d'investissement	- 39 253.52 €
Besoin de financement (si négatif) = e + f	-33 222.09 €
AFFECTATION = d	54 961.95 €
Affectation en réserve R 1068 en investissement	33 222.09 €
Report en fonctionnement R002	392 067.56 €
DEFICIT REPORTE D 002	0

Fait et délibéré en séance les jours, mois et ans susdits.

Décision prise à l'unanimité.

DUREE D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES
N ° 2016/02/05/06

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'au regard du décret 2011-1951 du 23/12/2011 relatif aux durées d'amortissement des subventions d'équipement versées par les communes, il convient de procéder de la manière suivante :

Participations versées à compter de 2015 amortissables à compter de 2016

Conformément au décret visé ci-dessus, les participations versées sur les comptes 2041 (à imputer selon le type d'organismes publics) et 2042 (personnes de droit privé) seront amorties comme suit :

A/ Subvention pour des biens mobiliers, matériel ou études : 5 ans

B/ Subventions pour des bâtiments/installations :

- Participations inférieures à 5 000 € : 1 an.
- Participations de 5 001 € à 35 000 € : 5 ans
- Participations supérieures à 35 000 € : 15 ans

C/ Subventions pour projets d'infrastructures d'intérêt national : 30 ans

Exposé du Maire entendu, après délibération, le Conseil Municipal se prononce favorablement à ces durées d'amortissement et autorise le Maire à signer tout document concernant s'y afférant.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et ans susdits.

Décision prise à l'unanimité.

NOUVEAU GROUPEMENT D'ACHAT
N° 2016/02/5/07

Dans le cadre de sa politique d'aide aux communes, le Grand Besançon a constitué un certain nombre de groupements de commandes avec les communes de l'agglomération.

La gestion administrative des groupements de commandes se révèle aujourd'hui conséquente pour l'ensemble des acteurs, qu'ils soient coordonnateurs ou membres des différents groupements.

Une réflexion a donc engagée et un nouveau dispositif est aujourd'hui proposé, consistant en une convention unique de groupement de commandes à caractère permanent.

Le principal intérêt de cette convention est la grande simplification du mécanisme des groupements de commandes : une seule convention sera nécessaire pour adhérer à de multiples domaines d'achats, alors que les collectivités devaient délibérer auparavant pour chaque achat groupé.

En outre le fonctionnement de la convention présente beaucoup de souplesse puisque les membres seront libres de participer ou non aux différents groupements de commandes proposés.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et ans susdits.

Décision prise à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.

Le Maire. Bernard Vougnon

Bernard Vougnon		Marie-Jo Vergon-Trivaudey	
Jean-Luc Guillaume		Jean-Luc Royer	
Alain Roset		Christian Dyssli	
Bernard Merger		Mohammed Oubenaïssa	
Philippe Morel		Céline Gayet	
Marine Martin-Jary		Daniel Moine	
Audrey Villemain		Leonel Mounoussamy	
Jean-François Bertin		X	X

